

Promouvoir l'efficacité des interventions de lutte contre les pollutions marines



LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LUTTE ANTIPOLLUTION DES ARMATEURS DE PÉTROLIERS

SERVICES TECHNIQUES



Présentation de l'ITOPF

L'ITOPF est une organisation à but non lucratif, fondée au nom des armateurs du monde entier et de leurs assureurs. Sa mission : promouvoir l'efficacité des interventions de lutte contre la pollution en cas de déversements en mer d'hydrocarbures, de produits chimiques et autres substances nocives. De l'intervention d'urgence à la formation et à l'information, l'éventail de services techniques proposés comprend également l'apport de conseils techniques en matière de nettoyage, l'évaluation des dommages causés par la pollution, l'analyse des demandes d'indemnisation et l'aide à la préparation de plans d'intervention en cas de déversement.

Depuis 1968, ses conseillers techniques sont intervenus sur le terrain en réponse à approximativement 750 accidents maritimes dans une centaine de pays. Leurs conseils, scientifiques et objectifs, couvrent les techniques de nettoyage, les effets des polluants sur l'environnement et les activités économiques, ainsi que l'indemnisation. De nombreux autres accidents ont également bénéficié des conseils dispensés à distance par l'ITOPF. Il peut s'agir de déversements de pétrole, substances chimiques, cargaisons de vrac sec, cargaisons transportées en colis, ainsi que de fuel

de propulsion provenant de tout type de navire. Occasionnellement, l'ITOPF est également sollicitée en cas de déversement d'hydrocarbures provenant d'autres sources potentielles de pollution marine, comme les oléoducs et les installations offshore, ainsi que dans les situations de dommages physiques aux récifs coralliens dus à l'échouement de navires.

L'expérience acquise par le personnel de l'ITOPF, à travers son intervention directe lors de pollutions accidentelles, est mise à contribution lors de l'évaluation des dommages, de la planification d'urgence, des missions de formation et de la réalisation de publications techniques et films.

Les revenus de l'ITOPF proviennent essentiellement des cotisations d'adhésion des armateurs – membres ou associés – versées en leur nom par les assureurs Protection et Indemnité (P&I). L'adhésion permet d'accéder à un éventail complet de services techniques et d'informations, généralement gratuits.

L'ITOPF compte près de 7,000 membres, armateurs de pétroliers et affréteurs coque nue, qui possèdent et exploitent entre eux environ 11,700 pétroliers, barges et transporteurs mixtes, soit un total de 357 millions de tonnes de jauge brute. Étant donné que ce chiffre représente l'essentiel du transport maritime mondial de pétrole, de produits chimiques et de gaz, il est extrêmement rare que l'armateur d'un pétrolier engagé dans le commerce international ne soit pas membre de l'ITOPF.

La catégorie « associés » est composée d'armateurs et d'affréteurs coque nue de tout autre type de navire, représentant actuellement quelque 717 millions de tonnes de jauge brute. Elle témoigne du rôle important joué par l'ITOPF dans la lutte contre la pollution suite à des déversements d'hydrocarbures de soute par des navires autres que des pétroliers.

Les activités de l'ITOPF sont encadrées par un conseil d'administration international représentant les membres de la Fédération – indépendants et compagnies pétrolières – ainsi que leurs assureurs P&I.





Services techniques

Intervention en cas de déversements en mer

L'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, de produits chimiques ou autres substances nocives par un navire est le premier service proposé par l'ITOPF, normalement gratuitement, à la demande de l'un de ses membres ou associés et de son assureur P&I. Les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) font également appel aux services techniques de l'ITOPF dans le cadre des déversements d'hydrocarbures dont ils ont à connaître.

Le rôle du personnel technique de l'ITOPF sur le site d'un accident varie selon les circonstances. Il s'agit cependant toujours d'un rôle consultatif fondé sur une approche scientifique cohérente. Il comprend normalement une ou plusieurs des activités suivantes :

- conseiller tous les intéressés sur le devenir et les effets potentiels des hydrocarbures, des produits chimiques et autres substances nocives ;
- aider et conseiller tous les intéressés en matière de techniques de nettoyage, dans le but d'atténuer les dommages potentiels ;
- aider à localiser le matériel et, dans les cas où l'armateur est tenu de monter l'opération de lutte antipollution, apporter son concours à l'organisation du nettoyage ;

- entreprendre les relevés, assurer le suivi des opérations de nettoyage et conseiller tous les intéressés sur le mérite technique des actions ;
- évaluer les dommages causés à l'environnement marin et aux pêcheries ;
- conseiller sur les méthodes d'atténuation des préjudices environnementaux et économiques, y compris les options de restauration.

Dans tous les cas, l'objectif est de collaborer étroitement avec les agences gouvernementales et toutes les autres parties concernées par un accident, en vue de s'entendre sur des mesures techniquement justifiées dans les circonstances propres à la pollution. Cela permet de veiller non seulement à l'optimisation du nettoyage et à la minimisation des dommages, mais aussi à l'accélération et à la facilitation du traitement des demandes d'indemnisation ultérieures.



Évaluation des dommages et analyse des demandes d'indemnisation

L'évaluation des demandes d'indemnisation s'inscrit dans la logique naturelle de la présence de l'ITOPF sur le terrain au moment d'un accident. Il s'agit généralement d'évaluer le caractère raisonnable du coût du nettoyage et le mérite technique des demandes d'indemnisation pour les dommages aux ressources économiques. L'évaluation des dommages aux pêcheries, et plus particulièrement aux installations de mariculture, est un domaine spécialisé qui nécessite souvent une analyse détaillée de ces demandes d'indemnisation complexes.

Les conseils de l'ITOPF sont en outre régulièrement sollicités eu égard aux dommages causés à l'environnement par les déversements, ainsi qu'à la faisabilité et à la justification technique des mesures de réhabilitation proposées.

L'ITOPF a pour mission de favoriser une démarche collaborative vis-à-vis de l'évaluation des dommages dus à la pollution, afin de faciliter le règlement rapide et à l'amiable des demandes d'indemnisation. C'est dans cette optique que l'ITOPF apporte un soutien scientifique aux demandeurs ainsi qu'aux instances chargées du paiement des indemnités.



Planification des interventions d'urgence et services consultatifs

Un déversement majeur d'hydrocarbures, de produits chimiques et autres substances nocives pose aux personnes en charge de la lutte une série de problèmes complexes, exigeant des décisions rapides pour que puisse être mise en place une lutte antipollution efficace. La probabilité de réussite d'une telle opération est accrue lorsqu'un plan d'intervention d'urgence à la fois complet et réaliste a préalablement été élaboré.

Fort de son expérience pratique considérable de la lutte antipollution dans le monde entier, le personnel de l'ITOPF est souvent amené à conseiller les gouvernements, l'industrie, les organismes internationaux et autres sur la préparation de plans d'intervention d'urgence et sur d'autres questions liées à la pollution marine.



Formation et éducation

Le savoir scientifique et l'expérience directe du personnel de l'ITOPF sont partagés dans le cadre de cours et séminaires destinés aux gouvernements et à l'industrie dans le monde entier. L'ITOPF apporte fréquemment son assistance aux exercices d'entraînement afin d'assurer la mise en application effective des plans de lutte antipollution.

Le site internet de l'ITOPF (www.itopf.com) contient des informations exhaustives sur la lutte contre la pollution marine, l'indemnisation, ainsi que des statistiques. Un site dédié aux enfants vient récemment d'être développé.

Des conseils pratiques sur les interventions de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et substances chimiques en mer sont disponibles à travers une série de Guides d'Informations Techniques. Ces derniers sont disponibles gratuitement en plusieurs langues sur le site internet de l'ITOPF.

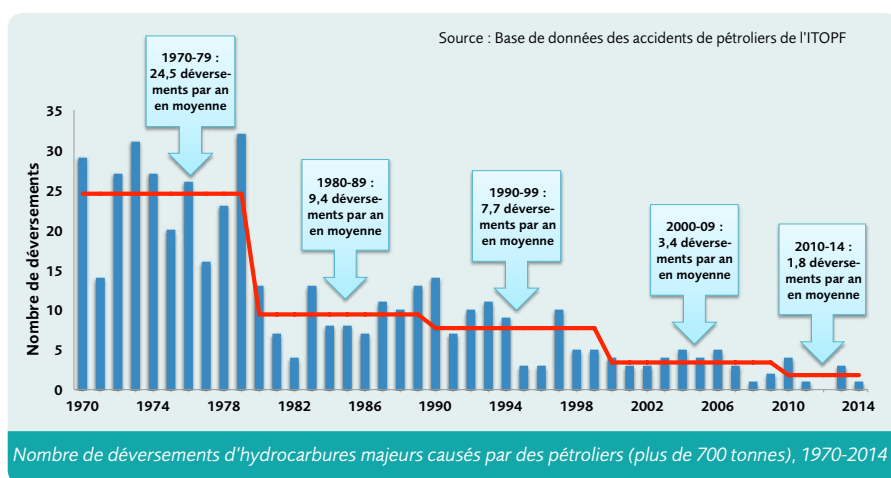
L'ITOPF a produit une série de films afin de promouvoir l'efficacité des interventions de lutte contre les pollutions marines provenant de navires. Les films sont sous-titrés dans de multiples langues et peuvent être visionnés gratuitement sur le site internet de l'ITOPF, via l'application film de l'ITOPF ou peuvent être achetés en DVD aux fins d'utilisation dans le cadre de formations.

L'ITOPF encourage la recherche sur les problématiques liées aux pollutions marines à travers le financement Recherche et Développement (R&D). Jusqu'à £50,000 sont disponibles annuellement afin de financer les projets R&D qui contribuent à une meilleure compréhension des pollutions marines accidentelles.



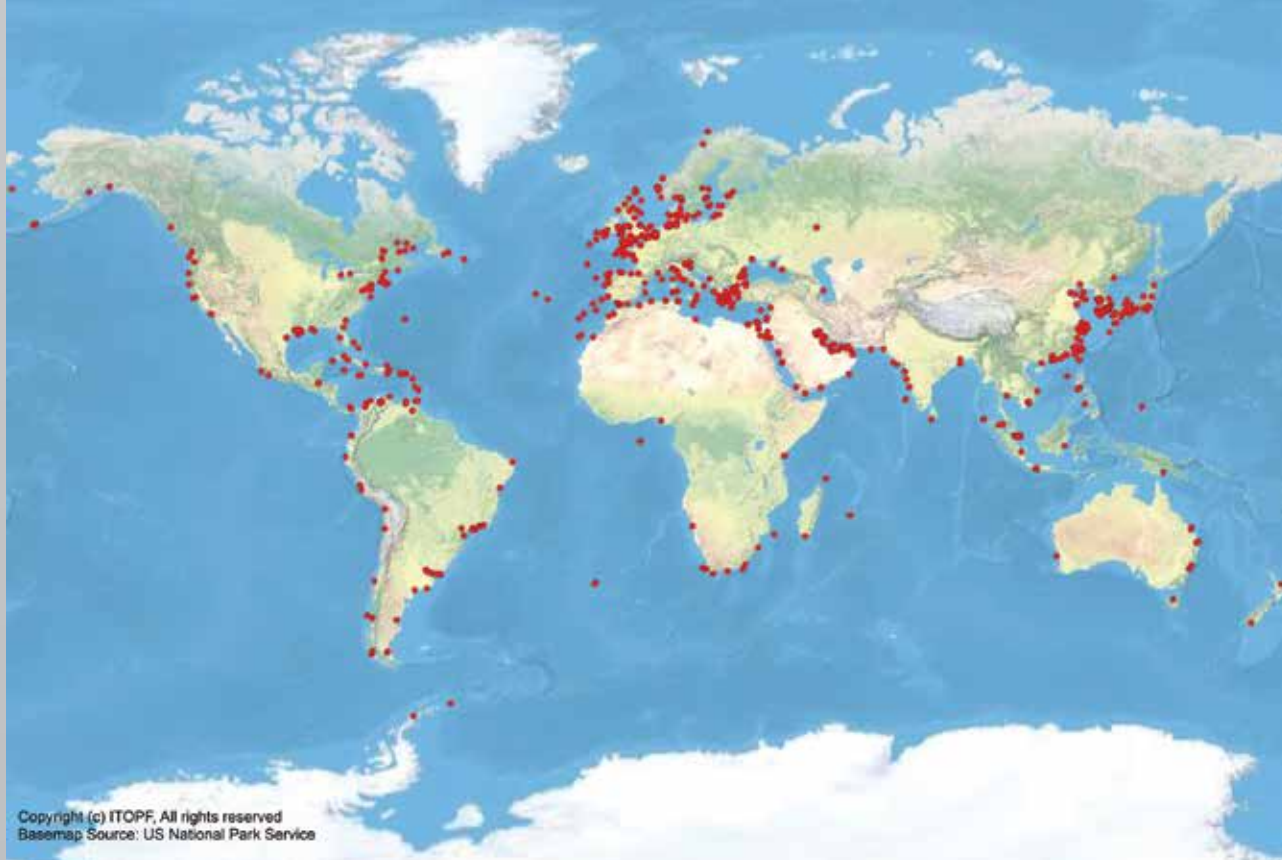
Lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer

1. Introduction aux déversements d'hydrocarbures en mer
2. L'observation aérienne
3. La lutte antipollution en mer
4. Le nettoyage du littoral
5. La gestion des déchets
6. L'impact environnemental
7. L'indemnisation



GUIDES D'INFORMATIONS TECHNIQUES DE L'ITOPF

- | | |
|---|--|
| 1 Observation aérienne des déversements d'hydrocarbures en mer | 10 Direction, commandement et gestion des déversements d'hydrocarbures |
| 2 Devenir des déversements d'hydrocarbures en mer | 11 Effets de la pollution par les hydrocarbures sur les pêches et la mariculture |
| 3 Utilisation des barrages dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures | 12 Effets de la pollution par les hydrocarbures sur les activités sociales et économiques |
| 4 Utilisation des dispersants dans le traitement des déversements d'hydrocarbures | 13 Effets de la pollution par les hydrocarbures sur l'environnement |
| 5 Utilisation des récupérateurs dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures | 14 Échantillonnage et suivi des déversements d'hydrocarbures en mer |
| 6 Reconnaissance des hydrocarbures sur les littoraux | 15 Préparation et soumission des demandes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures |
| 7 Nettoyage des hydrocarbures sur les littoraux | 16 Planification d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en mer |
| 8 Utilisation de matériaux absorbants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures | 17 Intervention en cas d'accident chimique en mer |
| 9 Traitement et élimination des hydrocarbures et des débris | |



L'ITOPF s'est rendue sur le terrain à l'occasion d'approximativement 750 accidents dans le monde

En cas d'accident, prévenir d'urgence

Pendant les heures de bureau au Royaume-Uni

Composer le numéro de téléphone de l'ITOPF : +44 (0)20 7566 6999

En dehors des heures de bureau au Royaume-Uni

+44 (0)7623 984 606 ou

+44 (0)20 7566 6998

Les numéros à composer en cas d'urgence sont reliés à un système de messagerie. Veuillez laisser votre nom, votre numéro de téléphone et un message bref. Un membre du personnel technique de l'ITOPF donnera suite à votre appel.

Merci de bien vouloir prendre note que la notification d'un accident par email n'est pas la procédure appropriée.



THE INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LIMITED

1 Oliver's Yard, 55 City Road, London EC1Y 1HQ, Royaume-Uni

Tél : +44 (0)20 7566 6999

E-mail: central@itopf.com

Fax: +44 (0)20 7566 6950

Web: www.itopf.com

24h/24: +44 (0)7623 984 606

+44 (0)20 7566 6998